



# LE TRAVAIL ALTERNATIF PAYÉ À LA JOURNÉE (TAPAJ)

**Levier d'intervention visant l'amélioration de la santé globale des personnes en situation de précarité. Se décentrer de la réinsertion professionnelle pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.**

**MÉMOIRE COLLECTIF** déposé dans le cadre de la Consultation publique pour l'élaboration du quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec.

30 juin 2023

# Table des matières

---

<u>Signataires du mémoire et Préambule</u>	<u>3</u>
<u>Résumé des recommandations</u>	<u>4</u>
<u>Introduction</u>	<u>5</u>
<u>Une exclusion sociale dont il est dur de sortir</u>	<u>7</u>
<u>Des besoins essentiels difficiles à combler</u>	<u>7</u>
<u>Phénomène de non-recours</u>	<u>7</u>
<u>Difficulté à obtenir un revenu suffisant pour se sortir de la pauvreté</u>	<u>8</u>
<u>Recommandations</u>	<u>10</u>
<u>Pistes de solutions</u>	<u>13</u>
<u>Les programmes TAPAJ</u>	<u>13</u>
<u>L’articulation entre les essentiels de TAPAJ et les orientations des actions dictées par la loi : Un programme qui coche plusieurs cases.</u>	<u>15</u>
<u>Le financement en deux paliers</u>	<u>17</u>
<u>Miser sur la responsabilité sociale des entreprises</u>	<u>17</u>
<u>Conclusion</u>	<u>18</u>
<u>Références bibliographiques</u>	<u>19</u>
<u>Annexe 1</u>	<u>22</u>
<u>Annexe 2</u>	<u>23</u>

# Signataires du mémoire

## Autrice principale :

**Julie Laflamme-Desgroseilliers**, cochercheuse des milieux de pratique et Coordinatrice de TAPAJ Québec

## Co-autrice :

**Karine Bertrand**, professeure titulaire au département des sciences de la santé communautaire de l'Université de Sherbrooke, directrice scientifique de l'Institut universitaire sur les dépendances

## Signataires :

**Annick Duchesne**, coordonnatrice TAPAJ, Toxic-Actions Dolbeau-Mistassini

**Annie Aubertin**, directrice générale de Spectre de rue, présidente du CA de TAPAJ Québec et vice-présidente du CA de TAPAJ France

**Christina Gagnon**, directrice générale Toxic-Actions Dolbeau-Mistassini, membre du CA de TAPAJ Québec

**Danièle Salmeron**, coordonnatrice de projets L'escale Montréal-Nord, membre du CA de TAPAJ Québec

**David-Martin Milot**, professeur adjoint au département des sciences de la santé communautaire de l'Université de Sherbrooke, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive et chercheur régulier, Institut universitaire sur les dépendances

**Jean-Hugues Morales**, délégué National TAPAJ France et vice-président du CA de TAPAJ Québec

**Jorge Flores-Aranda**, professeur agrégé à l'école de travail social de l'Université du Québec à Montréal et titulaire de la Chaire de recherche du Canada TRADIS (trajectoires, diversité, substances)

**Karine Gaudreault**, professeure adjointe à la faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke et chercheure régulière à l'Institut universitaire sur les dépendances

**Martin Goyette**, professeur titulaire à l'École nationale d'Administration Publique (ENAP) et cotitulaire de la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (CRJ)

**Mathieu Goyette**, professeur au département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal

**Mélina Ossibi**, cochercheuse avec savoir expérientiel

**Shane Knight**, cochercheur avec savoir expérientiel

**Sophie Laquerre-Duchesne**, directrice Centre des jeunes L'Escale

**Véronique Martel**, cochercheuse des milieux de pratique et coordonnatrice de TAPAJ Spectre de rue

**Vincent Wagner**, professeur associé à la faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke et chercheur d'établissement à l'Institut universitaire sur les dépendances

**Yvan Chalifour**, directeur général Réseau Outaouais ISP

## Préambule

Ce mémoire vise à démontrer l'importance d'un changement de paradigme en ce qui concerne l'inclusion sociale et professionnelle des populations en situation de très grande précarité ou à risque de le devenir. Le concept de précarité sociale désigne les situations sociales problématiques auxquelles sont confrontées les personnes désavantagées au regard du statut socio-économique, de l'accès à l'éducation et à l'emploi, celles-ci étant à risque de vivre un cumul de difficultés psychosociales (Vultur, 2010). Ces populations ayant des spécificités et réalités très différentes, il est primordial de leur offrir une solution adaptée si nous voulons lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale dont elles souffrent. En ce sens, il faut rappeler que parmi les conditions de vie sur lesquelles il faut agir prioritairement afin de diminuer les inégalités sociales de santé se trouvent le revenu et l'accès à un emploi, importants indicateurs de santé et de mieux-être (Butler-Jones, 2008). Nous ferons donc quelques recommandations en ce sens et proposerons des pistes de solutions en vue de l'élaboration du prochain plan d'action visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

# Résumé des recommandations

---

Les dispositifs d'aide doivent prendre en compte les besoins et les enjeux de ces populations et avoir la capacité de s'y adapter de façon individualisée. Ils ne doivent pas comporter de mécanismes d'exclusion ou d'exigences envers les personnes qui les utilisent. Pour ce faire, il est important de:



Permettre aux populations précaires d'augmenter leurs revenus de façon sécuritaire et légale.



Établir clairement la réponse aux besoins essentiels comme une base nécessaire à un processus d'insertion sociale et professionnelle.



Viser d'abord l'amélioration de la santé globale des personnes en situation de précarité pour diminuer les barrières d'accès à un emploi stable et suffisamment rémunéré leur permettant ainsi de se sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale.



Soutenir les approches territoriales efficaces tout en appuyant la coordination des actions à l'échelle provinciale.

Favoriser l'implantation de tels dispositifs en diminuant les freins possibles à leur bon fonctionnement.

Pour ce faire, il est important de:



Encourager concrètement la responsabilité sociale des entreprises



Diminuer les défis administratifs que posent de telles approches innovantes.



Définir l'argent offert par des programmes d'intervention sociale visant la santé globale des gens comme un levier nécessaire à la prise de contact et à la rétention dans les services plutôt qu'un revenu d'emploi.



# Introduction

---

Soixante-quinze pour cent des Québécois jugent que les pauvres devraient faire plus d'efforts pour s'en sortir (Samson et coll., 2021). Ce constat est choquant et alarmant sachant que les personnes en situation de précarité sociale et économique manquent d'outils assez adaptés à eux pour qu'ils puissent les utiliser. D'autant plus choquant, lorsque l'on sait qu'elles sont énormément à risque de vivre de l'exclusion sociale causée par un ensemble de processus hors de leurs emprises et que cette exclusion représente un frein majeur à la sortie de la pauvreté (Lechaume et Savard, 2015).

Il s'agit donc d'une boucle sans fin, qui semble impossible à arrêter. Et si on la prenait dans le sens inverse? Si, comme société, on plaçait l'inclusion inconditionnelle comme concept de base et qu'on prenait le pari que les effets positifs qui en découleront mèneront à une sortie de la pauvreté. C'est le pari qu'a pris l'organisme Spectre de rue à Montréal il y a 23 ans en développant le programme TAPAJ (Travail Alternatif Payé À la Journée) (voir annexe 1; voir [www.spectrederue.org](http://www.spectrederue.org)). Pari remporté avec succès selon les études et particulièrement les personnes rejointes par le programme (TAPAJeur.euse.s), directs bénéficiaires de cette innovation. Le choix d'implanter TAPAJ pour les personnes en situation de précarité sociale s'est inscrit dans l'approche de réduction des méfaits de cet organisme qui offre une gamme de services visant l'autonomisation des personnes dans le respect de leur rythme et selon leurs besoins. Ainsi, les différentes parties prenantes impliquées (TAPAJeur.euse.s, intervenant.e.s, partenaires) perçoivent plusieurs bénéfices pour les participant.e.s, notamment le développement d'une confiance en soi et de l'empowerment, le bris de l'isolement social, la réussite dans l'atteinte d'objectifs personnels, le développement de compétences professionnelles et de travail d'équipe et la progression pour certains dans leur démarche d'insertion socioprofessionnelle (Bertrand, 2022). L'analyse de leurs parcours montre que le développement d'un lien de confiance au long cours avec l'organisme communautaire et l'équipe d'intervenant.e.s favorise le fait qu'il.elle.s demandent de l'aide au moment où il.elle.s sont prêt.e.s à faire des démarches plus marquées en faveur de changements dans leur vie (incluant notamment le fait de régler des dettes, retourner à l'école, obtenir un logement plus permanent, faire diverses démarches et documents administratifs, etc.) (Villela Guilhon et coll., soumis 2023). Par ailleurs, l'analyse de la perspective des TAPAJeur.euse.s souligne que les participant.e.s tendent à être centré.e.s sur le moment présent, TAPAJ répondant à leurs besoins immédiats alors qu'il.elle.s sont dans un contexte bien souvent associé à de la survie (Wagner et coll., 2022). Pour d'autres, au fil du temps, leur implication dans TAPAJ soutient leur capacité à envisager l'avenir avec plus d'espoir et de soutenir leurs rêves et aspirations (Wagner et coll., 2022). Outre ces résultats d'études, l'engouement du monde de l'intervention sociale est également un bon indicateur de la pertinence de TAPAJ avec actuellement 10 porteurs du programme dans 8 régions du Québec (voir en annexe2) et 70 en France (<https://tapaj.org/> ).

Les dispositifs de réinsertion classiques posent la réinsertion à l'emploi comme objectif premier à atteindre dans la route vers l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté. Ils élaborent donc leurs processus autour de cette éventualité. Or, ces dispositifs, par ce même fait, deviennent des vecteurs d'exclusion sociale pour certains groupes qui n'y auront pas accès parce que leur situation actuelle et/ou leurs conditions de vie ne leur permettent pas d'être en capacité de les utiliser. Ils imposent des horaires fixes (souvent de plusieurs heures par jour), exigent de la constance dans la

---

durée et établissent des délais dans l'obtention de la paie, bien souvent insuffisante pour satisfaire à leurs besoins et leur permettre d'améliorer suffisamment leur situation. Cette marche est tout simplement trop haute pour être gravie d'un seul coup par des groupes vivant une situation de survie et d'instabilité constante en lien avec leurs besoins de base. Leur imposer la réinsertion au travail comme but visé est trop loin de leur réalité et de ce qu'ils pensent même pouvoir atteindre dans leur vie. Ainsi, ils ne se sentent ni visés ni compris par ce genre de dispositif. Pour leur part, les programmes TAPAJ posent un regard différent sur le travail et le voient plutôt comme un levier de prise de contact et d'intervention. En misant uniquement sur l'inclusion sociale à travers une inclusion inconditionnelle dans leurs services, ils visent exclusivement l'amélioration de la santé globale des populations précaires. Rappelons que pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) "la santé est un état de bien-être physique, mental et social complet" et que l'accès à la santé constitue un droit fondamental pour toute personne, peu importe sa condition économique ou sociale (voir: <https://www.who.int/fr/about/governance/constitution>). Ainsi, c'est par l'amélioration de leur santé globale et en mettant leur état de survie derrière eux et elles que les TAPAJeur.euse.s, d'eux et d'elles-mêmes en viennent qu'à désirer s'accomplir dans un emploi. Cela devient donc une conséquence secondaire positive chez un bon nombre de TAPAJeur.eure.s, mais n'est jamais l'objectif du programme à la base.

Soulignons que TAPAJ s'inscrit également avec les priorités du MSSS inscrites dans plusieurs de leurs plans intersectoriels. Le programme national de santé publique du Québec 2015-2025 identifie l'accès à l'emploi comme l'un des déterminants sur lequel il faut agir et recommande la mise en place d'actions intersectorielles (MSSS, 2015). Le plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (MSSS, 2021, p.33) et le plan d'action interministériel en dépendance (MSSS, 2018, p.46) recommandent le déploiement d'interventions intersectorielles, dont l'emploi à bas seuil comme levier d'intervention en contexte d'itinérance et de dépendance. De leur côté, les travaux effectués par l'équipe de recherche de l'université de Sherbrooke sous la direction de Karine Bertrand ont permis d'identifier divers bénéfices du programme TAPAJ déployé à Spectre de Rue à Montréal. Ils ont, de même, souligné le consensus autour de la nécessité de modéliser l'intervention dans un cadre intersectoriel afin de répondre de manière globale aux besoins sociaux et de santé complexe des personnes en situation de précarité (Bertrand et coll., 2023). Toutefois, l'aspect intersectoriel de l'approche TAPAJ constitue à la fois l'une de ses plus grandes forces tout en représentant un défi important en termes de mise-en-œuvre, notamment sur le plan de l'identification des sources de financement et la pérennisation de celles-ci (Bertrand et coll., 2022). Ainsi, la nécessité d'un soutien interministériel s'impose afin d'appuyer ce type de programme intersectoriel qui repose sur une approche holistique. C'est cette intersectionnalité qui leur permet à la fois de lutter contre la pauvreté et de soutenir l'inclusion sociale améliorant de ce fait la santé globale des personnes qui en bénéficie.

# Une exclusion sociale dont il est dur de sortir

## **Des besoins essentiels difficiles à combler**

Les personnes en situation de précarité éprouvent de grandes difficultés à combler leurs besoins essentiels. Le montant alloué par l'aide de dernier recours n'est pas suffisant pour se loger, se nourrir, faire face à leurs réalités (trouble d'usage de substances, automédication) et avoir l'espace mental nécessaire pour travailler sur leur mieux-être global. Également, certaines de ces personnes n'ont pas recours à l'aide sociale par manque de confiance envers les institutions ou par manque de statut légal de résidence.

Ainsi, comme leurs besoins de base ne peuvent être comblés en tout ou en partie par l'aide de dernier recours, les personnes doivent passer énormément de temps chaque jour à trouver une solution momentanée pour survivre. Ils vont devoir se trouver un abri pour la nuit (refuge, campement extérieur, squat, couchsurfing, etc.) et/ou un endroit où trouver de la nourriture, et/ou effectuer les démarches nécessaires à leur survie et pour avoir accès aux ressources (carte d'assurance maladie, démarche gouvernementale, foncière, d'aides sociale et psychologique) et/ou se procurer des substances psychoactives (prescrites et illicites). Tout ce temps passé physiquement et mentalement à combler leurs besoins essentiels ne leur laisse que très peu d'heures libres dans leurs journées pour autres choses. (Bertrand et coll., 2020)

L'état de survie constant vécu par les populations vivant de la grande précarité ne leur permet pas la capacité de projection vers le futur nécessaire à l'envie de se réaliser à travers une fonction sociale comme un emploi ou encore de pouvoir bénéficier des programmes réguliers de pré-employabilité (Wagner et coll., 2022). Ces dispositifs ne sont habituellement pas adaptés à la réalité décrite plus haut et vécue par les personnes vivant en précarité. Entre autres, ils demandent une récurrence dans l'utilisation et un engagement perçu comme étant impossible à respecter pour ces personnes. Par exemple, lorsqu'une personne avait prévu une certaine solution pour combler un de ses besoins essentiels, il suffit que cette solution disparaisse pour qu'une journée complète soit passée à trouver une autre façon de combler ce besoin. Le dispositif de réinsertion passe alors en second plan et la personne ne s'y présente pas. La règle de récurrence imposée par le dispositif n'est donc pas respectée et la personne en retire une conséquence et un sentiment d'échec. Également, des aspects tels qu'un gain d'argent non immédiat, des heures de travail trop élevées, l'exigence de l'état de sobriété et des emplois vus comme étant trop exigeants ou spécialisés sont tous des facteurs d'exclusion de ces dispositifs pour les personnes vivant dans la précarité. (Bertrand et coll., 2020; Villela Guilhon et coll., soumis 2023b)

## **Phénomène de non-recours**

Certaines personnes en situation de précarité ne demandent pas d'aide ou se retrouvent souvent à ne pas utiliser les services mis à leurs dispositions parce que ces derniers ne sont pas adaptés à leurs réalités. L'inadaptation des structures d'aide classique décrite plus haut occasionne que les populations en situation de précarité se sentent exclues et jugées par les solutions mises en place (Bertrand et coll., 2020). Pour cette même raison, elles pensent régulièrement ne pas en avoir besoin. C'est également très difficile pour elles d'envisager, de prime abord, l'amélioration de leur

santé ou de leur condition de vie future. La question se pose. Pourquoi mettre des efforts présentement pour le futur lorsqu'on n'est pas dans la capacité de l'envisager (Wagner et coll., 2022).

Également, que ce soit sur le marché du travail ou dans leurs vies en communauté les personnes vivant une situation de vie précaire se retrouvent très régulièrement affectées par les préjugés à leurs égards. Elles sont aussi confrontées à des milieux de travail abusifs ou à une instabilité professionnelle. Les échecs à répétitions et les jugements finissent par les conforter dans l'idée qu'ils ne sont pas faits pour vivre "en société" et/ou réduisent beaucoup leurs estime d'eux même (Villela Guilhon et coll., soumis 2023).

### **Difficulté à obtenir un revenu suffisant pour se sortir de la pauvreté**

Pour certaines populations plus précaires, la loi entourant l'aide de dernier recours ne leur permet pas de se sortir suffisamment de la précarité pour espérer se sortir de la pauvreté. Par exemple, le revenu maximum accepté lorsque l'on bénéficie de l'aide de dernier recours, et ce même avec l'ajout du 200\$ de revenus supplémentaires, ne suffit pas à combler les besoins de base. En plus de se loger et de se nourrir, les personnes bénéficiant de cette aide de dernier recours doivent également payer d'autres besoins essentiels à leur survie dont l'électricité, le téléphone, le transport ainsi que des médicaments ou substances psychoactives pour certains. Un moyen parfois utilisé par les personnes en situation de précarité pour tenter de combler une plus grande partie de leurs besoins essentiels est la colocation. Elle leur permet de séparer à plusieurs le poids important que représente le loyer dans leur budget. Or, cette méthode finit par diminuer leur montant alloué, montant déjà insuffisant pour combler leurs besoins. Il ne s'agit donc pas d'une solution envisageable pour eux. Ainsi, cette réalité les pousse à se tourner vers quelque chose de plus adapté à leurs modes de vie et ayant un réel changement sur la capacité à subvenir à leurs besoins. De ce fait, les occupations criminalisées deviennent, à leurs yeux, leurs seules options.

Cependant, bien qu'elles leur permettent de se sortir un peu la tête de l'eau en ce qui concerne l'argent, elles entraînent une cristallisation de leur état de précarité du fait de leurs natures. Ainsi, en les pratiquant, les personnes augmentent de beaucoup le risque de se retrouver judiciairisées et cela pose un réel frein à leur réinsertion sociale. De plus, l'ambiance et la réalité de ces milieux risquent d'affecter globalement la santé des personnes qui y gravitent.

Des constats similaires découlant de travaux de recherche sont identifiés. Sur le plan de l'insertion sociale et de l'emploi, pour certaines personnes exposées à des contextes de vie dans la rue, le recours à des sources illégales de revenu devient nécessaire pour répondre à leurs besoins de base et bien souvent, pour se procurer des substances psychoactives dont ils sont dépendants (DeBeck et coll., 2011). Cette implication dans une économie de rue les expose à davantage de violence et aggrave leurs difficultés (DeBeck et coll., 2011; Hayashi et coll., 2016; Ti et coll., 2013). Malgré le fait qu'elles utilisent activement des substances psychoactives et qu'elles soient exposées à des contextes de rue, plusieurs rapportent des revenus d'emploi licites (Collins et coll., 2022 ; Richardson et coll., 2013), ce qui va à l'encontre de l'idée préconçue selon laquelle l'abstinence et le rétablissement sur les plans de la santé mentale et résidentielle seraient des conditions préalables à l'insertion



en emploi (Marshall et coll., 2022; Richardson et coll., 2012). Par ailleurs, la documentation scientifique soutient que de réussir à accéder à un travail, en dépit de la situation de précarité sociale vécue, est associé à une meilleure adaptation sur plusieurs sphères de vie, notamment socio-judiciaire (Hepburn et coll., 2016), de santé mentale (Hoffmann et coll., 2014) et physique (Fortier et coll., 2015). Toutefois, l'accès à un emploi peu adapté aux conditions de vie des personnes en situation de précarité sociale, par exemple en termes d'horaire et d'exigence ou de risque d'exposition à des situations d'abus de pouvoir (Collins et coll., 2022; Villela Guilhon et coll., soumis 2023) peut aussi aggraver un état de détresse et placer les personnes en échec. Ainsi, plusieurs auteurs déplorent que des programmes axés sur le travail et à bas seuil d'exigences sont encore peu déployés (DeBeck et coll., 2011; Fortier et coll., 2015; Hepburn et coll., 2016).

# Recommandations

---

Il est primordial de mettre à disposition des personnes en situation de précarité des services inclusifs, inconditionnels et adaptés à leurs réalités comme TAPAJ, qui utilise le travail alternatif payé à la journée comme un levier d'intervention en réduction des méfaits afin d'améliorer la santé globale de ces personnes. Ceci afin de leur permettre de travailler la stabilité nécessaire pour être capable de se projeter dans l'avenir.

**Les dispositifs d'aide doivent prendre en compte les besoins et les enjeux de ces populations et avoir la capacité de s'y adapter de façon individualisée. Ils ne doivent pas comporter de mécanismes d'exclusion ou d'exigences envers les personnes qui les utilisent.**

Pour ce faire, il est important de :

## **Recommandations #1 : Permettre aux populations précaires d'augmenter leurs revenus de façon sécuritaire et légale.**

Il est important de revoir les mécanismes de réduction de prestation tant et aussi longtemps que les prestations ne pourront pas permettre aux gens de combler leurs besoins de base adéquatement. De cette façon, ils pourront se sortir de la précarité et ainsi entamer des démarches de réalisation.

## **Recommandations #2 : Établir clairement la réponse aux besoins essentiels comme une base nécessaire à un processus d'insertion sociale et professionnelle.**

Si les besoins de base d'une personne ne sont pas remplis, il est impossible pour elle de remplir adéquatement et de façon durable les besoins suivants : la sécurité, l'appartenance, l'estime et finalement celui d'accomplissement de soi nécessaire à la recherche d'un emploi valorisant, stable et suffisamment rémunéré.

## **Recommandations #3 : Viser d'abord l'amélioration de la santé globale des personnes en situation de précarité pour diminuer les barrières d'accès à un emploi stable et suffisamment rémunéré leur permettant ainsi de se sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale.**

Il est important d'opérer ce changement de paradigme en ce qui concerne la (ré) insertion à l'emploi pour implanter des dispositifs qui auront une réelle efficacité auprès des populations précaires qui ne sont pas rejointes par ce qui est déjà mis en place. En visant la santé globale de la personne, ces dispositifs se collent directement aux besoins immédiats de celle-ci. Ainsi, ils arrivent à faire en sorte d'interpeller les populations plus précaires parce que ces dernières y trouveront du sens. En attendant que l'objectif d'avoir un travail vienne des personnes plutôt que de l'imposer au départ nous nous assurons d'une meilleure adhérence et donc d'une efficacité plus élevée du dispositif de (ré) insertion.

Également, la motivation étant un élément essentiel du changement, il est important d'avoir les leviers nécessaires pour créer l'évolution de celle-ci afin qu'elle passe de la pré-contemplation à l'action (Prochaska et coll., 1992). Pour ce faire, il est primordial de favoriser la présence des personnes dans les dispositifs afin que ceux-ci soient à même de côtoyer les intervenants formés à son influence. Ces moments offrent la possibilité d'effectuer de l'intervention psychosociale permettant aux personnes accompagnées de découvrir peu à peu leurs aspirations, besoins et désirs afin de soutenir la (re) construction de la confiance et l'importance nécessaire à leurs changements.

**Recommandations #4 : Soutenir les approches territoriales efficaces tout en appuyant la coordination des actions à l'échelle provinciale.**

Il est important de financer adéquatement et de manière pérenne les organismes qui déploient les programmes favorisant une meilleure santé globale des individus, comme TAPAJ, une approche d'intervention intersectorielle en réduction des méfaits. Cependant, l'impact de ce financement serait multiplié avec le soutien financier adéquat et au long cours d'une entité nationale forte et présente qui coordonne l'implantation de façon réfléchie et structurée tout en soutenant les organismes porteurs du programme, comme TAPAJ Québec en a actuellement le mandat.

**Favoriser l'implantation de tels dispositifs en diminuant les freins possibles à leur bon fonctionnement.**

**Recommandations #5 : Encourager concrètement la responsabilité sociale des entreprises**  
Favoriser la RSE en créant des incitatifs destinés aux entreprises qui utilisent les services des dispositifs tels que TAPAJ (ex : La création d'incitatifs monétaires auprès des entreprises qui effectuent de la RSE). Également, faire en sorte que ces entreprises soient adéquatement accompagnées et outillées par ces dispositifs pour inclure des personnes en situation de précarité dans leurs activités.

**Recommandations #6 : Diminuer les défis administratifs que posent de telles approches innovantes.**

Il est important de favoriser le financement à la mission des programmes pour sécuriser leurs fonctionnements. Actuellement, les programmes TAPAJ doivent fonctionner avec de nombreuses sources de financement non récurrentes et cela fragilise beaucoup la pérennité des programmes et leurs projets.

**Recommandations #7 : Définir l'argent offert par des programmes d'intervention sociale visant la santé globale des gens comme un levier nécessaire à la prise de contact et à la rétention dans les services plutôt qu'un revenu d'emploi.**

Afin qu'il soit perçu comme une alternative assez intéressante pour que les TAPAJeur.euse.s l'utilisent, le programme doit comporter des incitatifs assez élevés pour que les personnes visées par ce dernier y voient une réelle alternative aux métiers criminalisés. Ainsi, les programmes TAPAJ peuvent être conceptualisés comme une approche de renforcement par contingences (contingency management), la compensation financière favorisant le recours à un dispositif d'aide et soutenant les démarches pour aller vers un mieux-être (Delile et coll., 2018). L'argent remis à la suite des plateaux de travail devient donc ici un levier de prise de contact tout autant qu'un outil de rétention dans le programme. C'est un incitatif indispensable afin que les intervenants soient assez en contact avec les TAPAJeur.euse.s pour créer le lien de confiance qui mènera au travail clinique auprès de ces derniers.

Également, afin que TAPAJ reste une alternative adéquate, inclusive et sécuritaire, nous ne pouvons pas exiger de preuve de déclaration d'impôts ou de revenus au TAPAJeur.euse.s. Ce serait tout simplement un motif d'exclusion qui ne permettrait pas aux programmes de rejoindre les personnes pour lesquelles il est destiné. La nécessité de déclarer les sommes gagnées, malgré un soutien et un accompagnement possibles des démarches qui y sont liées par les intervenants, demeure un enjeu pour certaines personnes qui fréquentent TAPAJ. Les causes d'une non- déclaration peuvent être multiples (la méfiance envers l'état, des dettes, pas de possibilité de déclarer, pas de permis de travail, les restrictions de la loi sur l'aide de dernier recours, etc.) et s'accumulent chez les populations précarisées visées par le programme. Il serait donc plus judicieux et réaliste d'exclure les allocations offertes par des programmes comme TAPAJ des revenus devant être déclarés au sens de la loi, mais plutôt de les considérer différemment, par exemple comme un soutien à une démarche psychosociale ou de formation.

# Pistes de solutions

## Les programmes TAPAJ

Le programme TAPAJ, à travers ses essentiels, est une réponse réelle et directe aux enjeux nommés plus haut vécus par les populations précarisées et une façon efficace et concrète d'atteindre les buts fixés dans la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En effet, en plus de rejoindre efficacement les populations les plus éloignées des services et d'améliorer leur santé globale, le programme s'inscrit dans la totalité des orientations ciblées par cette dernière. La réponse qu'offre TAPAJ est donc transversale et globale.

Ainsi, les essentiels de TAPAJ sont :

### La réduction des méfaits

Le Programme TAPAJ est avant tout un outil de prise de contact ayant pour but l'intervention en réduction des méfaits. Cet essentiel est omniprésent à travers tous les autres essentiels du programme. Ainsi, le modèle TAPAJ :

- Vise le bien-être global des personnes.
- S'articule autour de l'intervention de proximité.
- Mets la personne au centre de son accompagnement et du programme.
- Est une alternative efficace et sécuritaire aux métiers criminalisés tels que la quête, le vol, la vente de substances illicites, la fraude, etc. En effet, tout comme les métiers criminalisés, le programme permet de faire de l'argent et de la collecter immédiatement. Également, son accès est rapide, simple et flexible et le nombre d'heures réduites qui doivent y être consacrées laisse aux TAPAJeur.euse.s en situation d'instabilité le temps nécessaire pour combler leurs besoins de bases. En ce sens, le TAPAJ agit comme un incitatif efficace vers la légalité en ce qui concerne le marché du travail.

### Le travail à la journée

- Rémunération en argent comptant directement après le plateau de travail.
- Aucune exigence quant à la durée et la fréquence de l'implication dans le programme.

### Les plateaux sont accessibles et diversifiés

Ne nécessitent pas un niveau de qualification élevé des TAPAJeur.euse.s.

Permettent de mieux se connaître à travers l'expérimentation de plusieurs médiums de travail différents.

Possibilité de mise sur pieds d'atelier d'intervention



## Le coude à coude

Sur chacun des plateaux de travail du volet 1 les TAPAJeur.euse.s sont accompagnés.es par un.e intervenant.e qui :

- Effectue les mêmes tâches que les TAPAJeur.euse.s.
- Crée des liens et intervient dans l'informel (relation égalitaire et respectueuse).
- S'assure du bon déroulement du plateau (respect de chacun, encouragement et motivation, esprit d'entraide et de tolérance, encourage les sujets de conversations stimulants).

## Le seuil adapté

Le programme TAPAJ se veut à seuil adapté dans le but de garder possible sont utilisation par les personnes qui ne sont pas habituellement rejointes par les programmes de réinsertion classique. Les programmes TAPAJ comportent donc :

- Une grande flexibilité
- Un accès rapide pour respecter le rythme de vie des populations rejointes
- Des procédures simples (inscription accessible, entrevue d'accueil courte et non intrusive, pas de preuve d'identité demandée)
- L'état de consommation et de désorganisation sur le plan social ou de la santé mentale y est accepté.

## Un accompagnement progressif et non linéaire selon les besoins exprimés par les TAPAJeurs.euse.s

Il s'agit d'une approche par étapes, adaptée aux facettes de leur réalité, permettant d'éviter les situations d'échecs à répétitions et de découragement qui sont, bien souvent, le principal obstacle à l'intégration sociale et/ou professionnelle.

Accompagnement progressif en 3 phases :

- **Le volet 1** qui est l'entrée du programme. Il est une phase de prise de contact entre les TAPAJeur.euse.s, le programme et les intervenant.e.s qui accompagnent chacun des plateaux de travail de ce volet. Il.elle.s sont payé.e.s immédiatement après les plateaux de travail effectués.
- **Le volet 2** qui est une phase d'accompagnement plus soutenue des TAPAJeur.euse.s par les intervenant.e.s du programme. Les TAPAJeur.euse.s sont payé.e.s à la semaine, effectuent plus d'heures de travail et ne sont pas automatiquement accompagné.e.s d'un.e intervenant.e.
- **L'après-TAPAJ** : Les intervenant.e.s du programme restent en lien avec les TAPAJeur.euse.s bien que ces dernier.ère.s ne participent plus aux activités rémunérées du programme. Il peut arriver que les intervenant.e.s utilisent leur lien déjà créé avec les TAPAJeur.euse.s afin d'effectuer des interventions de maintien en emploi telles que de la médiation avec les employeurs.

Il est important de noter que les effets du programme et de ses essentiels ont été documentés par des travaux de recherche de l'Université de Sherbrooke dirigés par Karine Bertrand. Ainsi, divers effets ont été rapportés par les TAPAJeur.euse.s eux-mêmes et les autres parties prenantes au regard de différentes dimensions, notamment: sur l'usage de SPA, les conduites à risque associées, leur santé mentale, leurs capacités à sécuriser et stabiliser leur situation de vie et à prendre activement part à la société (Bertrand et coll., 2020).

## **L'articulation entre les essentiels de TAPAJ et les orientations des actions dictées par la loi : Un programme qui coche plusieurs cases.**

- **TAPAJ aide à prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes :**

Les programmes TAPAJ agissent en prévention à plusieurs niveaux. Ils favorisent l'insertion de personnes dans les dispositifs d'insertions et ils favorisent l'acceptation des populations plus précaires dans les communautés où elles habitent.

En s'adaptant aux populations et en allant à leurs rythmes, TAPAJ augmente l'accès à la formation et aux retours à l'emploi à une population qui en est habituellement très éloignée. Ainsi, à travers les liens créés, les intervenants peuvent offrir un accompagnement aux TAPAJeur.euse.s dans ces démarches, dès qu'ils.elles y sont prêt.e.s et en fonctions de leurs réalités. Prévenant ainsi, une cristallisation de la précarité chez beaucoup de personnes et particulièrement chez les jeunes. Également, la diversité des plateaux offerts à TAPAJ permet aux TAPAJeur.euse.s de développer une meilleure connaissance de ce qui les passionne ayant pour effet d'augmenter de beaucoup leurs motivations concernant une future occupation professionnelles.

De plus, TAPAJ est un grand vecteur d'inclusion sociale. En plus d'offrir aux TAPAJeur.euse.s une expérience de non-jugement sur les plateaux de travail, le programme fait visiblement travailler ces derniers dans la communauté où il.elle.s habitent. Cela amène le regard des autres citoyen.e.s à changer envers ces populations et certains préjugés à se défaire.

- **TAPAJ renforce le filet de sécurité sociale et économique.**

Le paiement à la journée mis à l'œuvre dans les programmes TAPAJ permet aux populations précarisées d'augmenter leurs revenus selon leurs capacités et d'une façon qui reste sécuritaire et légale.

Les principes de coude à coude, de seuil adapté et d'accompagnement progressif des personnes quant à eux permettent de créer un lien significatif avec des intervenant.e.s auprès d'une population qui n'a habituellement pas recours au secteur public et communautaire. C'est ce lien qui permet ensuite aux intervenant.e.s d'accompagner les personnes vers les services sociaux et de santé et de favoriser leur accessibilité.

- **TAPAJ favorise l'accès à l'emploi et la valorisation du travail**

Cette orientation est celle dans laquelle le programme s'inscrit le plus.

TAPAJ est un dispositif qui adapte l'aide à l'emploi de façons individualisée pour chaque personne. Ainsi, le seuil adapté des programmes TAPAJ fait en sorte qu'ils répondent aux besoins des populations les plus affectées par la pauvreté. Ces adaptations à la personne favorisent ainsi le recours aux programmes qui permettent d'avoir un impact majeur sur leurs capacités à se sortir de la pauvreté et à diminuer l'exclusion.

Également, TAPAJ favorise la prise en charge des populations précaires par leur milieu et contribue à rendre ce milieu plus inclusif envers celles-ci. Avec cette approche, ce sont les communautés elles-mêmes qui prennent en charge les personnes les plus précaires. Les plateaux de travail se faisant dans la même ville ou le même quartier que l'organisme communautaire porteur, ce sont donc les entreprises, les villes et les autres groupes communautaires qui travaillent main dans la main avec les programmes TAPAJ et les TAPAJeur.euse.s vers une meilleure inclusion sociale et une amélioration de la pauvreté dans leur communauté.

En effet, afin d'obtenir des plateaux diversifiés, les programmes font appel à la participation sociale d'entreprise privée de leurs communautés. Les plateaux en entreprise avec un accompagnement psychosocial d'un.e intervenant.e ont de véritables effets positifs sur l'insertion professionnelle des TAPAJeur.euse.s dans les milieux de travail. La présence de l'intervenant.e permet non seulement d'accompagner le TAPAJeur.euse dans l'amélioration de ses capacités sociales d'adaptation au milieu du travail et aux interactions sociales, mais permet également aux partenaires employeurs de défaire peu à peu leurs préjugés favorisant ainsi l'insertion d'autres personnes plus précaires dans ces entreprises. Il en va de même pour les plateaux en collaboration avec les villes.

Finalement, les programmes TAPAJ viennent aider à diminuer la pénurie de main-d'œuvre en comblant certains trous laissés libres dans certains secteurs d'activité accessibles pour les TAPAJeur.euses. Les plateaux de travail peuvent donc décharger un peu les entreprises en soi, mais ils peuvent également donner la pique à certain TAPAJeur.euses et faire en sorte qu'il.elle.s appliqueront à ces emplois lorsqu'il.elle.s seront prêt.e.s.

- **TAPAJ favorise l'engagement des TAPAJeur.euse.s et de l'ensemble communauté**

Soutenir un programme comme TAPAJ permettrait de mettre de l'avant une participation plus grande des entreprises dans la lutte contre la pauvreté au Québec. Appuyé par le ministère des Relations internationales et guidé par TAPAJ France, TAPAJ Québec (Annexe 1) s'est donné comme mandat de développer son réseau de partenaires employeurs provenant des entreprises privées. Il tablera ainsi sur la responsabilité sociale des entreprises afin de permettre une variété plus élevée de plateaux de travail et un financement plus facile de ceux-ci.

Également, soutenir le déploiement national des programmes TAPAJ par l'intermédiaire de TAPAJ Québec c'est s'assurer d'implanter partout au Québec un programme qui, par ses essentiels, atteindra les orientations et actions dictées par la loi et qui, de par sa nature, s'adaptera aux réalités locales et régionales de partout au Québec. En effet, bien que le programme comporte ses invariants, il laisse une grande place à l'adaptation des pratiques en fonction des personnes rejointe et des réalités vécues dans les localités où les organismes porteurs effectuent leurs opérations. Pour preuve, le programme connaît un très grand succès autant dans un milieu urbain comme Montréal avec les organismes Spectre de rue, L'escale Montréal-Nord et Pact de rue qu'en milieu rural et en régions éloignées telles qu'à l'organisme Toxic-actions à Dolbeau-Mistassini au Lac-Saint-Jean. Il sera également implanté sous peu à Val-d'Or et d'autres organismes de l'Abitibi et de la Côte-Nord se montrent fort intéressés y voyant une réponse aux trous de services vécus dans leurs régions.

- **Le modèle de TAPAJ Québec aide le gouvernement en place à assurer, à tous les niveaux, une constance et une cohérence dans ses actions auprès des populations précarisées.**

En plus de venir se placer en complémentarité des actions déjà mises en place, le modèle en deux paliers de TAPAJ (une entité nationale qui coordonne l'implantation des programmes et appuie les organismes locaux dans leurs mises en œuvre) permet une potentialisation de l'efficacité des efforts locaux dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, ce modèle assure une complémentarité et une cohérence des actions menées auprès des personnes précarisées partout au Québec. Par son effet rassembleur et son rôle d'ambassadeur, cette coordination effectuée par l'organisme national permet la concertation, la collaboration et la diffusion des savoirs en ce qui concerne l'inclusion sociale et l'intégration à l'emploi des personnes en situation de précarité.

### **Le financement en deux paliers**

L'expérience française vécue par le programme démontre que de reconnaître et soutenir ce genre de pratiques au niveau local tout en encourageant son développement au niveau national est une condition gagnante pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes en situation de grande précarité. Ce type de soutien à 2 niveaux permet également de réduire les difficultés liées à l'implantation de programme comme TAPAJ et de simplifier leur implantation partout où ils sont nécessaires. En effet, le soutien des pouvoirs publics français envers TAPAJ France a permis de potentialiser celui donné à ces membres. De 2020 à 2022, le bilan de l'accompagnement de leurs membres à la recherche de fonds a permis de faire bénéficier de 3 427 000 euros à ces derniers. De ces fonds 720 000 euros venaient de fonds découlant directement de l'état dans les fonds octroyés à TAPAJ France (fonds destinés au démarrage des programmes) et 2 707 000 euros découlaient d'autres fonds levés via TAPAJ France (accompagnement des employés de TAPAJ France dans des appels à projets ou recherche de fonds privés au bénéfice de ses membres). Ainsi, on peut dire que le soutien de TAPAJ France à ses organismes porteurs a permis d'augmenter de 80% les fonds investis par l'état. Il est également important de souligner que les programmes TAPAJ en France ont vécu un essor considérable après s'être fait nommer comme mesure à privilégier dans la stratégie contre la pauvreté du gouvernement français en 2018(<https://www.gouvernement.fr/action/strategie-contre-la-pauvrete>).

### **Miser sur la responsabilité sociale des entreprises**

La responsabilité sociale des entreprises étant plus soutenue en France, TAPAJ France a pu s'appuyer largement sur cette mesure pour développer son réseau de partenaires employeurs, assurant ainsi un financement pour les allocations des TAPAJeurs.euse.s et une partie de l'intervention effectuée sur les plateaux de travail de façon presque automatique. Le recours à la RSE est donc très aidant pour les différents porteurs du programme dans la mise en place de ce dernier. À titre d'exemple, en 2022 une convention nationale a été signée entre TAPAJ France et SUEZ France confirmant ainsi 150 partenaires au niveau national et un engagement des bailleurs sociaux en forte expansion (18 organismes HLM ont rejoint la communauté TAPAJ et sont partenaires de 30 programmes). En ce sens, nous avons l'appui du ministère des Relations internationales qui finance actuellement un projet d'échange qui nous permettra d'aller puiser les expertises de nos partenaires français et ramener cette pratique au Québec. Il devient donc d'autant plus important que des facilitateurs soient posés ici autour de cette pratique en entreprise.

# Conclusion

---

À la lumière de ce qui a été partagé dans ce mémoire un constat s'impose. Les programmes TAPAJ sont une réponse concrète à une crise de société. Nous ressortons d'une crise sanitaire internationale, qui a fragilisé les personnes les plus marginalisées et accentué un écart entre les riches et les pauvres déjà trop grand. Dans une telle situation, le statu quo est inadmissible. Il est grand temps de poser une action rassembleuse qui aidera le Québec à se sortir de cette situation. Nous nous devons en tant que société d'utiliser les solutions novatrices mises à notre disposition afin de faire cesser cette dégringolade. Une solution comme le programme TAPAJ peine à survivre depuis maintenant 23 ans au Québec alors qu'elle a grandement prouvé sa pertinence et largement été soutenue en France. C'est ironique de penser qu'une idée aussi novatrice née au Québec est aussi fortement soutenue et implantée en France alors qu'elle a vu le jour de notre expertise extraordinaire en matière d'intervention sociale. C'est pourquoi TAPAJ Québec souhaite que le Québec, tout comme nos homologues français, soutienne ouvertement l'implantation nationale des programmes TAPAJ. En cette période de mise en place d'un plan d'action pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, nous avons une opportunité d'inscrire une action porteuse qui peut vraiment faire une différence. C'est d'ailleurs lorsque les programmes TAPAJ français ont été eux-mêmes nommés dans le plan Macron (Stratégie contre la pauvreté, 2018) comme mesures à privilégier que ces derniers ont vécu un déploiement extraordinaire et ont permis d'aider efficacement les populations précarisées de pas moins de 70 territoires à ce jour. Par conséquent, TAPAJ Québec et les personnes qui le soutiennent demandent que le Québec emboite le pas, et affirme dans le futur plan d'action que les programmes TAPAJ sont une solution à privilégier.



# Références bibliographiques

---

Bertrand, K. et le groupe de recherche sur les programmes d'intervention de type TAPAJ (2023) Modélisation du programme TAPAJ. Longueuil, Canada : Chaire de recherche sur le genre et l'intervention en dépendance (La GID), Université de Sherbrooke. <https://www.la-gid.ca/projets/tapaj>

Bertrand, K. (2022). TAPAJ : Survol des écrits scientifiques, modélisation et retour sur l'implantation au Québec. Journées nationales, TAPAJ France fête ses 10 ans! Organisé par la MILDECA. Bordeaux, France.

Bertrand et coll. (2020). Projet de recherche TAPAJ (phases 1 et 2). L'emploi à bas seuil comme levier d'intervention pour réduire les méfaits liés à l'usage de substances psychoactives (SPA) et favoriser la santé globale des jeunes en situation de précarité sociale : comprendre et agir. Synthèse des résultats préliminaires, 2019-2020. Montréal, Qc : Institut universitaire sur les dépendances; 2020. 56 p.

Butler-Jones (2008). Rapport de L'administrateur en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada 2008. Ottawa, Gouvernement du Canada.

Collins, A. B., McNeil, R., Czechaczak, S., & Boyd, J. (2022). "That's what I'm supposed to do at work": Gendered labor, self-care, and overdose risk among women who use drugs in Vancouver, Canada. *Critical Public Health*, 32(3), 382-391.

DeBeck, K., Wood, E., Qi, J., Fu, E., McArthur, D., Montaner, J., et Kerr, T. (2011). Interest in low-threshold employment among people who inject illicit drugs: Implications for street disorder. *International Journal of Drug Policy*, 22(5), 376–384. [doi.org/10.1016/j.drugpo.2011.05.012](https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2011.05.012)

Delile, J.-M., Morales, J.-H., Bertrand, K., Tapia, G., & Vedelago, F. (2018). TAPAJ – Travail alternatif avec paiement à la journée, un contingency management à la française? *Alcoolologie Et Addictologie*, 40(3), 252-260

Fortier, E., Alavi, M., Micallef, M., Dunlop, A. J., Balcomb, A. C., Day, C. A., ... ETHOS Study Group. (2015). The effect of social functioning and living arrangement on treatment intent, specialist assessment and treatment uptake for hepatitis C virus infection among people with a history of injecting drug use: The ETHOS study. *International Journal of Drug Policy*, 26(11), 1094-1102. <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2015.06.001>

# Références bibliographiques

---

Hayashi, K., Daly-Grafstein, B., Dong, H., Wood, E., Kerr, T., et DeBeck, K. (2016). The relationship between violence and engagement in drug dealing and sex work among street-involved youth. *Canadian Journal of Public Health = Revue Canadienne de Sante Publique*, 107(1), 88-93.

Hepburn, K., Barker, B., Nguyen, P., Dong, H., Wood, E., Kerr, T., et DeBeck, K. (2016). Initiation of drug dealing among a prospective cohort of street-involved youth. *The American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, 42(5), 507–512. <https://doi.org/10.1080/00952990.2016.1186684>

Hoffmann, H., Jäckel, D., Glauser, S., Mueser, K. T., et Kupper, Z. (2014). Long-Term Effectiveness of Supported Employment: 5-Year Follow-Up of a Randomized Controlled Trial. *American Journal of Psychiatry*, 171(11), 1183–1190. <https://doi.org/10.1176/appi.ajp.2014.13070857>

Lechaume, A. & Savard, F. (2015). Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre. Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Gouvernement du Québec, [En ligne], 2015, 12p.

Marshall, C. A., Boland, L., Westover, L. A., Goldszmidt, R., Bengall, J., Aryobi, S., Isard, R., Easton, C., & Gewurtz, R. (2022). Effectiveness of employment-based interventions for persons experiencing homelessness: A systematic review. *Health & Social Care in the Community*, n/a(n/a). <https://doi.org/10.1111/hsc.13892>

Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) (2021). S'allier devant l'itinérance : Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026. Québec. Gouvernement du Québec.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) (2018). Prévenir, réduire et traiter les conséquences associées à la consommation de substance psychoactives, à la pratique des jeux de hasard et d'argent et à l'utilisation d'internet. Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028. Québec. Gouvernement du Québec.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) (2015). Le programme national de santé publique du Québec 2015-2025. Québec : Gouvernement du Québec.

Prochaska, JO., DiClemente, CC., & Norcross, JC. (1992) In search of how people change. Applications to addictive behaviors. *American Psychologist*. 47(9) 1102-14. DOI: 10.1037//0003-066x.47.9.1102.

# Références bibliographiques

---

Richardson, L., Sherman, S. G., Kerr, T., Bartley, M., DeBeck, K., Shannon, K., Tunnell, K. D. (2012). Employment amongst people who use drugs: a new arena for research and intervention? *The International Journal on Drug Policy*, 23(1), 3–5. <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2011.08.004>

Richardson, L., Wood, E., et Kerr, T. (2013). The impact of social, structural and physical environmental factors on transitions into employment among people who inject drugs. *Social Science et Medicine*, 76(1), 126–133. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2012.10.015>

Samson, E. et coll. (2021). Les préjugés un obstacle majeur à la lutte à la pauvreté. Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, [En ligne], 40p.

Ti, L., Wood, E., Shannon, K., Feng, C., & Kerr, T. (2013). Police confrontations among street-involved youth in a Canadian setting. *International Journal of Drug Policy*, 24(1), 4651. <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2012.06.008>

Villela Guilhon, A., Bertrand, K., Wagner, V., Poliquin, H., Haig, T., Flores-Aranda, J., Goyette, M., Knight, S., Martel, V., Milot, DM., & Goyette, M. (soumis, 2023). Low-threshold work trajectories and experiences: Perspectives of low-income young adults who use psychoactive substances. *International Journal of Drug Policy*.

Villela Guilhon, A., Bertrand, K., Wagner, V., Haig, T., & Goyette, M. (soumis, 2023) "What is work?": Perspectives of low-income young adults who use psychoactive substances and participate in a harm reduction-based low-threshold work program". *Harm Reduction Journal*.

Vultur, M. (2010). La précarité : un « concept fantôme » dans la réalité mouvante du monde du travail. Repéré à : <http://sociologies.revues.org/3287>

Wagner, V., Bertrand, K., Villela-Guilhon, A.C. , Knight, S. & Flores-Aranda, J. (2022). How do past, present and future weigh into trajectories of precarity? The time perspectives of young psychoactive substance users living in situations of social precarity in Montreal. *Qualitative Health Research*, 32(2), 195-209.

Vultur, M. (2010). La précarité : un « concept fantôme » dans la réalité mouvante du monde du travail », *Sociologies* [En ligne], Débats, La précarité, mis en ligne le 27 septembre 2010, consulté le 29 janvier 2017. URL : <http://sociologies.revues.org/3287>

# Annexe 1

---

## **Qu'est-ce que les programmes TAPAJ**

Le programme TAPAJ propose aux personnes en situation de précarité sociale et financière un dépannage économique sous forme de courts plateaux d'implication dans la communauté. Ces plateaux sont considérés comme des alternatives légales et sécuritaires aux métiers criminalisés. Ils leur permettent d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience particulière et ne les engage pas dans la durée. Dans une optique de réduction des méfaits, le travail effectué conjointement avec les participant.es facilite la création de lien en servant de levier d'intervention et d'outil de mise en action pour les intervenant.es du programme. Une fois le lien créé, les intervenant.es accompagnent les personnes rejointes dans l'amélioration de leurs conditions de vie en partant de leur réalité et en suivant leurs objectifs.

Les TAPAJeur.euse.s sont tous.tes des personnes vivant en situation de précarité ou à risque de le devenir et cumulant souvent des difficultés (instabilité résidentielle, itinérance, troubles de santé mentale, consommation de substances psychoactives (SPA), etc.). Parmi elles, nous pouvons retrouver une bonne représentation de personnes ayant une diversité de genre (9%), faisant partie de la communauté LGBTQ+ (29%), ayant reçu les services de la direction de la protection de la jeunesse dans leurs vies (51%), ayant un niveau d'études inférieur à un diplôme d'étude secondaire (49%) et vivant en situation d'itinérance ou d'instabilité résidentielle (46%) (Bertrand et coll., 2020).

## **Qu'est-ce que TAPAJ Québec**

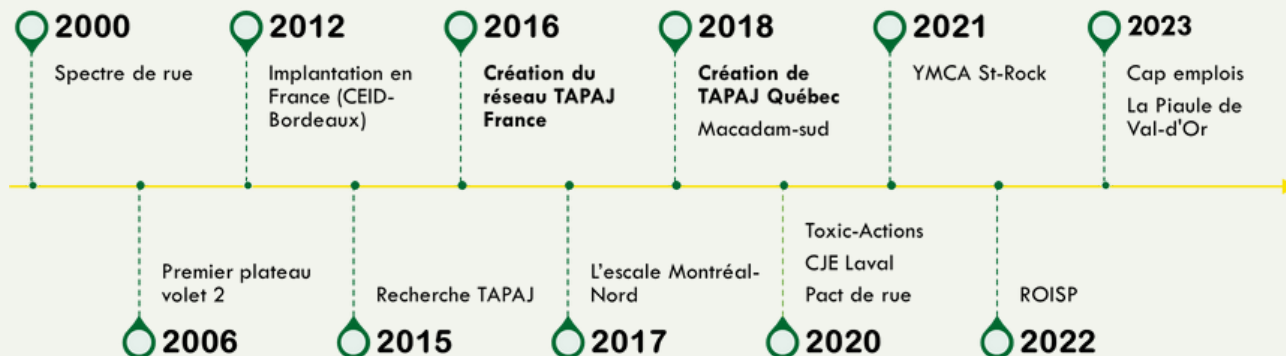
TAPAJ Québec est un organisme national à but non lucratif dont la mission consiste à regrouper les organismes et les personnes qui veulent utiliser le travail alternatif payé à la journée comme levier d'intervention auprès des personnes en situation de précarité afin de promouvoir l'excellence dans ce type d'intervention.

L'organisme a pour objectif de: 1. Coordonner l'implantation nationale du programme. 2. Définir les balises du programme. 3. Encourager la recherche scientifique sur le sujet. 4. Promouvoir les bonnes pratiques. 5. Élaborer, promouvoir et défendre une marque de commerce commune. 6. Assurer la pérennité et la croissance du programme par un financement approprié. 7. Supporter les organismes membres par divers services.

# Annexe 2

## Historique du programme

C'est en 2000 qu'ont lieu les premiers plateaux de travail TAPAJ à l'organisme communautaire Spectre de rue. L'initiative est née à la suite d'un mandat de la ville de Montréal donné à l'organisme et à l'Université de Montréal. La ville demandait aux deux parties de trouver une solution plus sécuritaire à la trop grande présence de jeune faisant du « squeegeing » sur les coins de rue dangereux du centre-ville de Montréal. L'idée du Travail à la journée s'est avérée positive pour les jeunes. Ainsi est née l'idée du programme TAPAJ et Spectre de rue est le premier organisme communautaire à l'avoir ajouté à ses programmes réguliers. Depuis, le programme s'est implanté en France, dans plusieurs régions du Québec et a été évalué positivement par la recherche.



### Organismes porteurs du programme à ce jour:

#### Région de Montréal :

- Spectre de rue : Quartier Centre-Sud, Montréal
- L'escale des Jeunes de Montréal-Nord: Montréal-Nord, Montréal
- Pact de rue : Villeray, Montréal

#### Région de Laval :

- CJE Laval : Laval

#### Région de la Montérégie :

- Macadam sud : Longueuil

#### Région des Laurentides :

- Cap Emploi : Saint-Jérôme

#### Région de l'Outaouais :

- Réseau Outaouais ISP : Gatineau

#### Région de l'Abitibi-Témiscamingue:

- La Piaule de Val-d'Or: Val-d'Or

#### Région de la Capitale National :

- YMCA Saint-Roch : quartier St-Roch, Québec

#### Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean :

- Toxic-Actions : Dolbeau-Mistassini